

Lyon, le 16 décembre 2020

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Présidence de M. BLACHE**

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU LUNDI 7 DECEMBRE 2020**

- Désignation d'un secrétaire de séance : M SOULIER.
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Novembre 2020 : à l'unanimité

**PRESIDENT** : Monsieur BLACHE

**SECRETAIRE ELUE** : M SOULIER.

**PRESENTS** : M. TERMOZ-MAZAN, M. AVAKIAN, Mme CABRERA, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, Mme BORBON, M. BILLARD, Mme DELAUNAY, M. REVEL, M. BOUZARD, Mme AZOULAY, M. STUDER, Mme BURTIN, M. RICHARD, Mme NAZARET, Mme BRUGNERA, M. AUGOYARD,

**EXCUSE-E-S** : Mme RAMET, Mme BLANC, Mme LACROIX,

**DEPOTS DE POUVOIR** : M. TERMOZ-MAZAN : pouvoir de Mme BLANC ; Mme CROIZIER: pouvoir de Mme RAMET ; Mme NAZARET : pouvoir de Mme LACROIX.

M.BLACHE rappelle que «la situation sanitaire contraint à maintenir la tenue de la séance du conseil d'arrondissement en distanciel. Il faut attendre encore un peu avant de pouvoir se rencontrer physiquement. Encore un grand merci à Stéphanie VALETTE qui vient d'assurer la mise en place, Cydric CHAMANT et David MAMOUSSE grâce à qui ce conseil peut avoir lieu dans le respect des contraintes sanitaires. Je sais que vos équipes sont très sollicitées. Vous arrivez cependant toujours avec le sourire, c'est très agréable et je vous en remercie. »

\*\_\*\_\*

M BLACHE poursuit ; «C'est une fête des Lumières bien particulière qui va avoir lieu demain. J'invite chacun à illuminer ses fenêtres. Pour que l'arrondissement scintille, nous avons distribué dans les résidences de personnes âgées et sur les marchés des lumignons. Une dernière opération de distribution aura lieu demain, en fin de journée aux sorties de métro. Je tiens à remercier parmi les élu-e-s, toutes celles et ceux qui ont participé à ces opérations».

Il ajoute que « Mercredi, sera une journée de deuil national, à la mémoire de Valérie Giscard d'Estaing. Les drapeaux de la mairie seront mis en berne et une minute de silence sera respectée à midi. Un registre sera également déposé à l'accueil.

Que l'on ait été avec ou contre lui politiquement, Valérie Giscard d'Estaing a modernisé la politique et la France. Nous lui devons beaucoup, sur beaucoup de sujets : la majorité à 18 ans, la légalisation de l'IVG avec Simone Veil, le divorce par consentement mutuel, le collège unique.»

\*\_\*\_\*

M. BLACHE indique : « Avant que la séance débute, je tiens à vous informer que Madame BRUGNERA a déposé un vœu. Mme BRUGNERA, votre vœu ayant été déposé vendredi 5 décembre à 14h30, le règlement intérieur de la mairie du 6<sup>e</sup>, en vigueur puisqu'il sera modifié bientôt, stipule dans l'article 20 que « *pour figurer à l'ordre du jour d'une séance publique, tout projet de vœu doit être signé et déposé à la cellule PLM trois jours francs au moins avant la date de la séance publique.*»

Je vous remercie pour votre compréhension. J'ai pu vous tenir au courant toute à l'heure avant cette séance.

\*\_\*\_\*

M. BLACHE propose de désigner M. SOULIER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*M. SOULIER procède à l'appel nominal.*

\*\_\*\_\*

M.BLACHE passe ensuite à l'approbation du procès-verbal:

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020**

Sans observation.

**Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.**

\*\_\*\_\*

Il est procédé à l'examen des rapports proposés pour ce conseil.

#### **Rapport 06.20.050 - Approbation du Règlement Intérieur du Conseil du 6<sup>ème</sup> arrondissement**

M. BLACHE présente ce dossier.

Il rappelle que l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans les communes de plus de 3.500 habitants, le Conseil doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Un groupe de travail s'est réuni en visioconférence le vendredi 27 novembre, constitué de représentants de chacun des groupes du Conseil d'arrondissement afin d'en étudier les modalités. Etaient présents, Monsieur Arnaud RICHARD, Mme Anne BRUGNERA et Monsieur Jacques STUDER.

Quelques modifications ont été apportées concernant des délais et un chapitre a été ajouté définissant la Commission mixte.

Le projet de règlement intérieur qui en résulte est aujourd'hui présenté à votre vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.20.051 - Evolution du dispositif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles.**

Mme FOURNEYRON sera rapporteur de ce dossier.

La ville de Lyon a mis en place un système tarifaire pour les professionnels mobiles intervenant en urgence pour des réparations pour des activités et auprès des habitants lyonnais une solution de paiement dématérialisé : un abonnement de 240 € valable un an permet notamment de gérer à distance son abonnement et son stationnement.

Il est proposé de faire évoluer le dispositif actuel pour les professionnels mobiles en mettant à jour la liste des métiers entrant dans la catégorie des professionnels de dépannage urgent. Celle-ci est complétée par un secteur d'activité « réparation de machines et équipements mécaniques ». Il est également proposé de reconduire les tarifs à l'identique.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.20.052 - Demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 74.500€ auprès de l'Institut français pour une aide à projet pour l'exposition « Systems of Disobediance » saison Africa 2020 - Musée d'Art Contemporain.**

Mme CABRERA présente ce rapport.

Il est proposé de demander une subvention de 74500 € à l'Institut français au profit du MAC. Il s'agit d'un projet autour de treize artistes originaires ou en lien avec l'Afrique. L'exposition commencera en février jusqu'en Juillet 2021.

M. BLACHE ajoute que l'exposition se déroulera du 5 février au 18 juillet 2021.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.20.053 - Approbation d'un avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local sis 73 rue Vauban Lyon 6ème, au profit de l'association «Comité du Rhône pour l'Unicef ».**

Mme TRIBALAT rapporte ce dossier.

Elle rappelle que l'UNICEF est l'association dénommée «Comité Français pour le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Elle a été fondée en 1964.

C'est une ONG qui intervient en France pour la protection des droits de l'enfant grâce aux comités départementaux, C'est ainsi que le Comité du Rhône de l'UNICEF occupe depuis fort longtemps un local mis à sa disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon au 148, rue Vauban, puis, depuis 2005 au 73 de la même rue.

Cette délibération a pour objet de voter un avenant à la convention d'occupation de ce local par l'UNICEF afin qu'elle puisse poursuivre ses actions en matière de promotion des droits de l'enfant en 2021.

Mme BRUGNERA désire intervenir sur ce dossier pour lequel elle avait fait la demande d'un temps de parole.

Il avait été noté cela pour un autre dossier, correction est donc apportée.

M.BLACHE passe la parole à Mme BRUGNERA.

Mme BRUGNERA indique : « A l'occasion de cette délibération que je voterai sans réserve, je tenais à souligner l'importance du soutien accordé par la Ville de Lyon au comité du Rhône de l'UNICEF.

Je connais bien ce comité et je souhaite remercier sincèrement les bénévoles de l'UNICEF du Rhône pour leur engagement pour la défense des droits de l'enfant. Plus que jamais, dans cette période de crise sanitaire, économique et sociale et surtout de confinement, leur action est primordiale.

Sur la question douloureuse des violences intrafamiliales, l'UNICEF s'est mobilisée durant les deux confinements. Au mois d'avril, elle a lancé une campagne d'information et de sensibilisation s'adressant directement aux enfants et adolescents victimes ou témoin de violences, intitulée « Entendons leur cri ». En novembre, grâce au maintien des cours en présentiel, les bénévoles ont pu poursuivre les actions de sensibilisation auprès des jeunes, dans le respect des gestes barrières.

L'UNICEF a aussi mobilisé ses bénévoles pour donner des cours aux élèves décrocheurs, afin de réduire les inégalités liées au confinement.

Au niveau international, l'UNICEF a tout mis en œuvre pour poursuivre ses actions, malgré les difficultés logistiques, afin d'assurer aux enfants des pays défavorisés un accès aux soins, à l'alimentation, ainsi qu'un accès à l'éducation.

Enfin, l'UNICEF jouera un rôle central dans la vaccination des enfants du monde entier et s'y prépare déjà.

Pour mener ces actions, le Comité français pour le fonds des Nations-Unies pour l'Enfance veut limiter ses dépenses de fonctionnement afin de consacrer le maximum des fonds récoltés aux actions à destination des enfants. Dans cette optique, le soutien des collectivités locales aux comités départementaux est fondamental.

Le soutien de la Ville de Lyon au comité départemental de l'UNICEF est ancien, comme vient de le dire Madame l'Adjointe, et il ne s'est jamais démenti depuis 35 ans, date à laquelle la Ville a commencé à mettre gratuitement un local à sa disposition.

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir ce soutien se prolonger ».

#### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.20.054 - Approbation et autorisation de signature d'avenants aux conventions d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des Maisons des Jeunes et de la Culture, des Centres Sociaux et des Maisons de l'Enfance de Lyon**

M. SOULIER rapporte ce projet de délibération.

Cette délibération concerne l'approbation et l'autorisation de signature d'avenants aux conventions d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la ville au profit des MJC, des centres sociaux et des maisons de l'enfance.

Ces conventions précisent la répartition des responsabilités entre la ville propriétaire des locaux, et les centres sociaux, les MJC, les maisons de l'enfance qui occupent ces locaux pour permettre de développer leurs projets associatifs d'intérêt général en direction des habitants de Lyon.

Elles arrivent à échéance le 31 décembre, la ville nous propose de reconduire cette mise à disposition d'un an.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.20.055 - Approbation et autorisation de signature d'avenants aux conventions-cadres avec les MJC, les Centres sociaux, les Maisons de l'enfance ainsi que différentes associations d'éducation populaire, la Fédération des centres sociaux du Rhône, le Réseau Rhône Ain Saône des MJC-Union territoriale des MJC-MPT et le Comité local des MJC de Lyon**

M. SOULIER présente ce dossier.

Il indique que cette délibération concerne les 12 MJC, 16 centres sociaux, 8 maisons de l'enfance, signataires de conventions cadres pluriannuelles traduisant les objectifs partagés avec la ville pour le développement social et socioculturel des différents quartiers de Lyon.

Sont ainsi présentées les missions des centres sociaux, des MJC et des maisons de l'enfance mais aussi plusieurs associations dont l'association Com'Expression dans le 6e arrondissement. Celle-ci mène une action d'animation socio culturelles, et des actions qui participent aux mêmes objectifs d'éducation populaire.

Ces conventions cadres sont classiques et font l'objet d'un soutien financier de la ville sous la forme de subventions de fonctionnement d'un montant annuel de 20 315 255 €. La ville finance également le FONJEP : à hauteur de 701 167 € pour le financement des postes de directeurs des 12 MJC.

Elle met à disposition de 31 associations des bâtiments communaux.

En raison du contexte sanitaire et de l'implication des associations, il est demandé la prolongation d'un an des conventions cadres qui prennent fin au 31 décembre 2020.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.20.056 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'office foncier solidaire (OFS).de la Métropole de Lyon – Désignation de représentants par le Conseil Municipal**

Mme DELLI est rapporteur de ce dossier.

Cette délibération propose l'adhésion de la Ville de Lyon à l'office foncier solidaire de la Métropole de Lyon, créé en novembre 2019 et la désignation de représentants de la ville par le Conseil Municipal.

La création de cet office est conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014 dans son article 164.

L'objectif fixé par la Métropole de Lyon est de 1000 logements sur l'ensemble du territoire métropolitain en bail réel solidaire (BRS).

Ce bail va permettre de produire du logement durable abordable et favoriser l'accès à la propriété à des ménages sous plafond de ressources, n'ayant pas la possibilité d'acheter en raison du prix du marché immobilier.

Mme DELLI n'entre pas dans le détail du corps du projet de délibération dont les conseillers ont pris connaissance.

La vente de logements BRS est une opportunité de développer une offre accessible aux ménages les plus modestes et intermédiaires.

L'adhésion de la Ville à l'OFS est importante. La ville se fixe un objectif de 400 logements/an d'ici 2026.

Il est donc demandé de se prononcer sur cette adhésion mais aussi sur la désignation d'un représentant et d'un suppléant par le Conseil Municipal.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.20.057 - Logement social - engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2020-2022, au titre de la loi SRU, modifiée par la loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social**

Mme DELLI présente ce dossier.

Ce dossier porte sur l'engagement triennal de la Ville de Lyon 2020-2022, au titre de la loi SRU, sur la production de logement social.

Dans les engagements des précédents mandats, l'objectif fixé par la Ville a largement été dépassé. En effet, sur la période 2017-2019, ce sont 4976 logements qui ont été produits sur les 4800 fixés, soit 118 % de l'objectif prévu.

Il est cependant constaté que les demandes sont plus nombreuses chaque année. L'offre ne suffit pas.

Cette délibération propose donc d'augmenter le rythme de production de logement social de 4800 à 6000 logements sur 3 ans.

Il est donc proposé de voter l'objectif de 6000 logements sur la période 2020-2022 sur tout le territoire de la Ville de Lyon.

M. BLACHE souhaite ajouter quelques mots : « son groupe est bien évidemment très favorable à la construction de logements sociaux. Il souhaite toutefois préciser qu'il manque des éléments sur le budget et sur le type de logements, sur la manière dont on doit procéder pour pouvoir voter pour ou contre ce rapport. Notre groupe a donc fait le choix de s'abstenir ».

Mme BRUGNERA souligne que « Cette délibération porte sur l'engagement triennal de la Ville de Lyon en matière de production de logements sociaux, pour la période 2020-2022.

L'ambition lyonnaise en matière de production de logements sociaux est ancienne. Le bilan des deux précédentes périodes triennales en témoigne puisque la production de logements sociaux a été supérieure de près de 20% aux objectifs fixés.

Or cette production de logements sociaux est essentielle pour respecter la loi mais surtout pour assurer à Lyon, à nos quartiers, une bonne mixité sociale, et ce même en cœur de ville.

La mixité sociale est, je le crois, une condition essentielle pour redonner du sens à l'idée d'égalité des chances et surtout pour lutter contre le repli sur soi. Nous devons le réaffirmer constamment et cela doit guider notre action publique.

Cette délibération se donne donc pour ambition de construire 6000 logements sociaux à Lyon en 3 ans, soit 2000 par an. C'est 400 logements de plus par an que l'engagement des deux périodes précédentes et c'est plus de 300 logements supplémentaires par an par rapport à ce qui a été produit entre 2017 et 2019.

C'est donc un objectif très, très ambitieux que se fixe ainsi la Ville de Lyon et j'y souscris. C'est pourquoi je voterai cette délibération. J'espère toutefois que cette délibération sera bien mise en œuvre et qu'il ne s'agit pas là d'un vœu pieux ou d'une simple opération d'affichage. J'ai, en effet, quelques doutes sur la capacité à réaliser cet objectif de la Mairie.

Les nouveaux exécutifs sont installés depuis cinq mois, à la Ville comme à la Métropole. Mais on peine encore à voir s'esquisser leur véritable vision sur les questions d'urbanisme et de logements. Les quelques signes que l'on perçoit sont même assez contradictoires.

Ainsi, j'ai entendu la vice-présidente de la Métropole en charge de l'urbanisme expliquer qu'il fallait construire du logement en reconstruisant la ville sur la ville plutôt que de consommer des terres agricoles. Je souscris pleinement à ce discours. Je travaille au 0% d'artificialisation des sols et j'ai cosigné des amendements en ce sens lors du Projet de Loi de Finances 2021. Mais quand dans le même temps, elle explique qu'il faut arrêter de densifier, je ne comprends plus. Comment construire plus de logements, tout en préservant les espaces naturels et agricoles, si ce n'est en densifiant ?

Notre ville, et plus largement notre métropole, sont des territoires attractifs, et pour ma part, j'espère qu'ils le resteront. De nombreuses personnes veulent s'installer durablement à Lyon du fait de son marché de l'emploi. Souhaitons-nous les accueillir ? Allons-nous en être capables ? Comment souhaitons-nous le faire ?

L'encadrement des loyers, ça ne fait pas une politique de logement. Si l'on veut satisfaire les besoins en logements d'aujourd'hui et de demain, il faut produire du logement, il faut en produire également dans le cœur de la Métropole, à Lyon, et il faut en produire vite. Nous sommes fin 2020. Plus que de 2 ans pour produire les 6000 promis ici.

J'avoue avoir du mal à comprendre comment la Ville de Lyon compte réaliser ces objectifs de production de logements sociaux. L'objectif est-il de ne plus construire que du logement social ? D'abandonner la mixité ? S'agit-il de racheter des logements du parc privé pour en faire des logements sociaux ? Et se faisant diminuer le parc privé et augmenter le parc social sans construction ?

Cette dernière option poserait deux problèmes.

Le premier serait celui du financement. Aujourd'hui une part importante de la production de logements sociaux est issue d'opérations portées par le privé. Sans nouveau chantier, plus de production privée.

Le deuxième serait celui du modèle de ville que nous voulons. Voulons-nous d'un côté un marché du logement privé qui se rétrécit, et donc, dont les prix augmentent encore plus, et de l'autre, une offre de logement social élargie sans offre intermédiaire ?

Voulons-nous prendre le risque de voir la ville devenir inaccessible aux classes moyennes, comme est en train de le devenir Paris ? Est-ce là la mixité sociale que nous voulons ?

Personnellement, je ne le veux pas.

Au contraire, j'ai cosigné ce week-end une tribune dans le JDD où je réaffirme ma volonté de renforcer cette mixité sociale grâce au logement et de recréer de la mixité au sein même du parc social. Il faut que le parc de logements sociaux accueille à la fois des ménages dans le besoin et des travailleurs prioritaires de la nation, des personnels hospitaliers, des enseignants, des policiers, des caissières, des éboueurs, des commerçants du quartier, dont nous avons tous constaté l'importance durant cette crise. Ils ont pu être les grands oubliés, nous devons leur assurer un logement, dans la ville.

J'espère que la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon s'engageront pour le logement et pour la mixité sociale, au-delà d'un encadrement des loyers idéologique qui ne permettra pas de construire plus ou mieux si les chantiers ne démarrent pas rapidement. Et j'espère surtout que cet objectif de 6000 logements sociaux en 3 ans n'est pas une vaine promesse ».

M. BLACHE passe la parole à M. AUGOYARD.

Celui-ci indique « Ce sera juste une explication de vote mais avant je voulais remercier Mme DELLI pour son engagement et lui dire combien cela fait du bien de voir une adjointe au logement social dans le 6<sup>e</sup> arrondissement aussi mobilisée.

Une explication de vote car il n'y a pas grand-chose à rajouter à l'intervention de Mme BRUGNERA. J'approuve à 90% ce qui a été dit.

Notre groupe pour Lyon présidé par Yan CUCHERAT au conseil municipal votera « pour » cette délibération et dans une logique, nous voterons « pour » au conseil d'arrondissement.

Il est clair qu'il faut lancer des signaux forts de mixité sociale dans toute la ville de Lyon, dans notre arrondissement, le 6<sup>e</sup> mais aussi d'autres arrondissements. Il y a des quartiers où il faut rééquilibrer la part du logement social.

Il faut vraiment avoir une vision globale des choses et comme l'a évoqué Mme BRUGNERA, on n'est pas toujours certain de voir cette vision dans les annonces contradictoires que l'on entend ici ou là.

Nous voterons « pour » cette délibération mais cela ne veut pas dire que nous ne serons pas vigilants sur les modalités de mise en œuvre prises par la Ville de Lyon et la Métropole en la matière.

Vous avez dit, Monsieur le Maire, qu'il manquait des éléments dans la délibération qui semble plutôt complète dans les éléments de cadrage.

Il est vrai qu'il faudra qu'on regarde de manière affinée, quartier par quartier, arrondissement par arrondissement, comment la Ville de Lyon et la Métropole entendent mettre en œuvre cet objectif de mixité sociale pour lequel on ne peut qu'être « pour ». Comme toujours le diable se cache dans les détails, j'espère que la ville et la Métropole ne feront pas preuve d'amateurisme en matière de logement social et d'annonce à la va-vite !

Il ne faudrait pas que la mauvaise vertu de ce mandat soit d'avancer des objectifs beaucoup trop forts pour, ensuite, les décevoir. A la fin, personne n'y gagnera ».

M. BLACHE souhaite ajouter un commentaire ; «notre abstention est juste liée à ce que j'ai entendu aussi de Mme BRUGNERA et M.AUGOYARD : 6000 logements est un objectif

extrêmement ambitieux. Cela nécessite que l'on rentre dans le détail, de voir comment les choses vont se réaliser.

C'est à ce titre-là et par manque d'information sur ce sujet que nous décidons, pour le moment, de nous abstenir ».

**Mme DELLI, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, Mme DELAUNAY, M.REVEL, M.RICHARD, Mme AZOULAY, M AUGOYARD, Mme NAZARET (pouvoir de Mme LACROIX), Mme BRUGNERA votent POUR.**

**M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN (pouvoir de Mme BLANC), M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme CROIZIER (pouvoir de Mme RAMET), M.DUVERNOIS, M.BILLARD, M.STUDER, Mme BURTIN s'abstiennent.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ.**

|   |
|---|
| <b>Rapport 06.20.058 - Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution de travaux</b> |
|---|

Mme CROIZIER présente ce projet de délibération.

Celui-ci concerne l'actualisation de la tarification des occupations temporaires du domaine public pour la durée des chantiers de constructions liées en règle générale à une autorisation du droit des sols (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir ou déclarations préalables).

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la délibération du 20 décembre 2004, depuis laquelle les redevances ont fait l'objet d'une augmentation régulière.

Sur le budget prévisionnel de l'année 2020, la recette générée par ces redevances était estimée à 3 800 000 euros.

Monsieur le Maire de Lyon propose une augmentation de ces redevances de l'ordre de 2% au 1<sup>er</sup> janvier 2021 puis à partir de 2022, une actualisation au début de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Au-delà de cette augmentation, il est proposé que les redevances d'occupation du domaine public occasionnées par la mise en œuvre des opérations de constructions soient plafonnées par an et par opération à un montant de 100 000 euros.

Mme CROIZIER demande de donner un avis défavorable sur ce dossier, « car franchement quel mauvais signal envoyé à des entreprises qui sont déjà dans des situations extrêmement tendues !!! ».

**Mme DELAUNAY, M.REVEL, M.RICHARD, Mme NAZARET (pouvoir de Mme LACROIX), votent POUR.**

**M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN (pouvoir de Mme BLANC), M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme CROIZIER (pouvoir de Mme RAMET), M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD votent CONTRE.**

**Mme BRUGNERA s'abstient.**

**LE RAPPORT EST REJETE.**

**Rapport 06.20.059 - Programmation PEDT temps scolaire 2020-2021 – Attribution des séjours classes découvertes de janvier à juin 2021 et inscriptions budgétaires.**

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Ce dossier porte, dans le cadre du Projet Educatif de Territoire de la Ville de Lyon sur l'attribution de soutiens financiers aux départs en classes découvertes pour les écoles élémentaires publiques de la Ville de Lyon.

Le dispositif de soutien financier proposé par la ville offre la possibilité de départs en classe découverte sur deux à cinq jours en séjour « libres » selon les projets élaborés par les enseignants, les conseillers pédagogiques et l'Inspecteur d'Académie.

Ces attributions se font sur la base de quatre forfaits fondés sur une classification des écoles qui avait fait débat au moment de son élaboration et le refait encore. J'ai été très heureux au dernier conseil municipal de voir que le Président du groupe majoritaire les verts a soulevé la question de ces forfaits sur la classification des écoles et la catégorisation des attributions d'aides calculées en fonction des quotients familiaux. Cela est fondé sur une stigmatisation et un oubli de cas particulier. Je suis très content d'avoir vu que cette question allait être redébatue au niveau de la Ville de Lyon.

Pour le 6<sup>ème</sup> arrondissement, 6 classes sont concernées :

- ELEMENTAIRE JEAN RACINE – 3 classes autour du projet : Construire le vivre ensemble pour grandir en harmonie,
- ELEMENTAIRE JEAN ROSTAND - – 2 classes autour du projet : Protection des milieux naturels, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable, On ne peut que se réjouir de ce projet,
- GS CREQUI – 1 classe pour la découverte de notre belle capitale Paris.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

\* \* \*

Questions diverses.

M. BLACHE demande s'il y a des questions et passe la parole à Mme BRUGNERA qui souhaite aborder les commerces de détail et l'ouverture le dimanche.

Mme BRUGNERA indique « je vais essayer de faire court car on est en fin de conseil mais celui-ci a été assez rapide.

Lors du prochain conseil municipal, celui-ci sera appelé à se prononcer sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail dominical accordées par le Maire de Lyon pour l'année 2021. Les conseils d'arrondissement ne sont pas consultés sur ce projet,

Pour autant je considère qu'il s'agit d'un sujet très important qui intéresse, je ne n'en doute pas, l'ensemble des élus, surtout étant donné la période que nous vivons.

La loi de 2015 permet à chaque Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an, après avis du conseil municipal. A la suite de l'adoption de cette loi, la ville de Lyon avait fait le choix d'instaurer, les années passées, 12 dimanches d'ouverture qui portaient sur la période des fêtes, des soldes et pour des événements majeurs de notre ville comme la rentrée, le festival Lumière par exemple.

Il est proposé pour le prochain conseil municipal du 17 novembre pour l'année 2021 par le Maire de Lyon de réduire le nombre d'ouvertures le dimanche de 12 à 7, 4 pour les fêtes de fin d'année et 3 pour les périodes de soldes.

Dans un contexte de crise sanitaire qui touche de plein fouet le commerce de détail - j'en avais d'ailleurs déjà parlé lors du dernier conseil d'arrondissement -, et alors que les commerçants n'aspirent qu'à une chose : pouvoir travailler, cette décision interroge, m'interroge et je ne suis pas la seule.

L'exécutif explique, notamment dans la presse, s'appuyer sur un sondage réalisé auprès des commerçants, sondage qui mettrait en évidence que seules les grandes enseignes souhaitent être autorisées à ouvrir 12 dimanches. Les informations dont nous disposons sur le sondage – et je pense, Monsieur le Maire, que vous avez été aussi interpellé à ce sujet - ne permettent pas d'en apprécier la méthodologie, ni la diffusion. Les éléments transmis aux membres de la commission compétente montrent que le nombre de répondants à la question « avez-vous ouvert votre commerce en 2020 lors des dimanches pour lesquels une dérogation a été accordée par le Maire de Lyon ? » s'élève à 124. 124 sur la Ville de Lyon, c'est un peu faible ! Comment avec un tel échantillon prétendre tirer le moindre enseignement sur ce que pensent les commerçants lyonnais de l'ouverture le dimanche? Cette réduction du nombre de dimanches d'ouverture risque d'avoir un effet terrible et notamment un report vers le commerce en ligne qui ne profitera pas à notre territoire.

En conclusion, je regrette le choix de réduire le nombre de dérogations au repos dominical. Je demande également au Maire de Lyon que les futures consultations des commerçants pour les décisions qui les concernent se fassent selon une méthodologie sérieuse et transparente, dont les résultats sont publics et qui permette au débat de se dérouler sur des bases solides.

Dès lors, j'exprime ici le regret de ce choix de réduction de 12 à 7 ouvertures le dimanche. Je demande aussi au Maire de Lyon pour ses futures consultations de commerçants de le faire avec une méthodologie sérieuse et transparente, si possible en associant les arrondissements, ce qui serait bien, en tous les cas leur Maire ou leur adjoint au commerce, que les résultats soient publics et permettent d'en débattre tous ensemble.

Merci, Monsieur le Maire de m'avoir accordé la parole ».

M. BLACHE souhaite rebondir sur ce que vient de dire Mme BRUGNERA : « Je partage tout à fait votre intervention. C'est vrai que la méthode qui consiste à chercher une solution pour savoir ce que cherchent les commerçants nécessiterait qu'on interroge la totalité des commerçants ou un échantillon représentatif de ceux-ci, ce qui n'a pas été le cas.

Je pense comme vous que cela n'est pas un bon signal. J'aurais préféré qu'on laisse les douze ouvertures du dimanche et qu'on ait pu, en fonction des commerces, varier 7, 8 ou autre suivant l'activité exercée. Cela est dommage !

Y-a-t-il d'autres observations ? »

Mme DELAUNAY indique : « Pour porter à la connaissance de l'ensemble des personnes qui soulèvent ce sujet aujourd'hui. Il serait intéressant de préciser que l'ouverture du dimanche à un coût de fonctionnement important et face à cela, ce sont les grandes enseignes qui sont les plus intéressées. Ce sont les petits commerces qui ont des difficultés à assurer ce surcoût. C'est un élément à prendre en compte dans la mesure où il semble intéressant de favoriser le petit commerce de proximité aujourd'hui plutôt que les grandes enseignes qui, elles, ont pu rester ouvertes pendant la phase COVID. »

M. BRUN intervient : « Je vais dans le sens de M. BLACHE en ce que les douze dimanches sont une proposition. Il reste à chacun de l'adapter selon le type d'activité exercé, la surface du commerce. Il y a suffisamment de lois, d'arrêtés. Cela n'en finit plus. Il faut faire confiance et laisser la liberté d'entreprendre. Ces directives qui mettent tout le monde en coupe rangée, sont à notre époque, obsolètes. Il n'y rien à ajouter. »

M. BLACHE passe la parole à Mme DELLI : « Je rejoins M. BLACHE et Mme BRUGNERA. Faut-il pénaliser les petits commerçants sous prétexte que ce sont les gros qui vont beaucoup travailler ! Aujourd'hui nous sommes dans une situation catastrophique pour les commerçants, surtout les petits. Effectivement leur laisser leur libre arbitre d'ouvrir ou non un dimanche, c'est leur permettre de gagner un peu d'argent et de rebondir. Beaucoup de petites entreprises vont fermer : des bars, restaurants, fleuristes, coiffeurs.

Dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, il y a énormément de petits commerces et je ne parle pas que pour le 6<sup>ème</sup>. Finalement à vouloir les protéger de cette manière-là, c'est la meilleure façon de les punir et leur faire perdre de l'argent. »

M. AVAKIAN aimerait interpeler Mme DELAUNAY. Il a compris qu'elle avait vu durant le confinement de grandes enseignes ouvertes. Peut-elle lui dire lesquelles car il n'en a vue aucune. Quel coût pour les petits commerces qui resteraient ouverts à LYON ?

M. BLACHE demande à Mme DELAUNAY si elle souhaite répondre.

Mme DELAUNAY : « je peux donner des éléments complémentaires mais l'idée n'est pas d'entamer ici une discussion ou une polémique mais de porter des éléments à la connaissance. A partir du moment où il est décidé par exemple d'avoir douze ouvertures, vous allez mettre tous les commerçants en situation d'ouvrir. On leur impose ainsi un surcoût même s'ils ont la liberté de ne pas le faire. Il n'empêche que quand tout le monde ouvre, il faut ouvrir aussi. Par ailleurs, il me semble que la grande distribution est restée accessible pendant la seconde phase COVID. Je souhaite que les éléments soient posés au débat et pas de manière polémique ».

Mme BURTIN intervient : « j'ai eu l'occasion de consulter les commerçants puisque j'ai été beaucoup en lien avec eux comme M. BRUN : leur laisser le choix, c'est simplement une liberté surtout qu'on n'a pas de visibilité sur l'année prochaine. On ne connaît pas les jours d'ouverture de l'année prochaine. On ne sait pas comment va évoluer la crise sanitaire. Leur laisser la liberté d'ouvrir est juste essentiel pour eux. Ils sont complètement étranglés, certains d'entre eux sont au bord du gouffre. Je rejoins complètement Monsieur le Maire, il faut leur laisser le choix des douze dimanches ouverts ».

M. AUGOYARD indique : « je profite de l'interpellation de Mme BRUGNERA et des débats qui se sont déroulés et qui dépassent le cadre des commerçants. Il s'agit de la gestion de la Ville, de prendre des décisions et d'avoir une concertation. L'ouverture dominicale n'est pas le seul sujet sur lequel la Ville pense avoir le monopole de la vérité et entend imposer aux acteurs ce qui est la défense des petits commerçants, des grandes entreprises. Il faut laisser les entrepreneurs décider par eux-mêmes ce qui est bon pour eux.

Ce que l'on a sur les commerces, on l'a sur la mobilité et c'est pour cela que je me suis permis de prendre la parole. On voit qu'il y a une espèce de politique qui consiste à dire voilà ce qui est bon pour vous et ce qui ne l'est pas.

Le rôle des politiques – c'est peut-être une erreur de jeunesse de certains élus – n'est pas d'imposer son point de vue aux habitants et acteurs économiques. Il est plutôt d'essayer de les convaincre et de faire que la ville soit un lieu de choix où chacun peut décider ce qu'il y a de mieux pour lui dans le cadre de l'intérêt général sans imposer, en aucun cas au nom de son dogme ou de son idéologie, une certaine manière de vivre, de se déplacer ou de dépenser.

Laissez les gens respirer ! Il y a assez de choses qui les contraignent aujourd'hui. Laissez les entrepreneurs faire ce qu'ils peuvent faire ! Laissez les gens bouger comme ils peuvent le faire ! »

M. STUDER complète : « sur ce qui vient d'être dit sur les grandes surfaces, quelque chose me surprend. Je ne suis pas d'accord avec Mme DELAUNAY. Celles-ci ne sont pas sur le territoire de la commune de Lyon et on interdit dans Lyon l'ouverture, comme elles sont sur Caluire, St Priest, Ecully, les grandes surfaces resteront ouvertes. C'est ne pas faire cas du commerce lyonnais que de ne pas l'autoriser à ouvrir douze dimanches comme le feront les grandes surfaces. Dans ces communes, les ouvertures ne sont pas réduites à 7. »

M. BLACHE considère que ce sujet méritait d'être abordé.

M. BLACHE termine en disant «on pense aux restaurants qui rouvriront plus tard pour des raisons qui paraissent logiques malheureusement pour eux. En souhaitant qu'ils puissent ouvrir rapidement. Ce sera du lien social, des rencontres sans doute plus intéressantes et motivantes que de faire des opérations à distance.

Je souhaite une bonne fête des lumières dans ce monde triste et gris qui sera un réconfort.

On attend la réouverture de tous les commerces.

Il faut profiter de ces petits moments, du repos, des amis, des contacts de vos familles. Les fêtes de Noël et de fin d'année sont propices. Soyez prudents ! Profitez de ces moments importants.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h30.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 11 janvier 2021 à 18h00.